



Devons-nous payer ces charges?

Par **cassandra**, le **11/02/2009** à **15:15**

Bonjour, Mon ami et moi étions locataire, dans un ancien garage emménagé, au bout de six mois, nous avons remarqué de gros problèmes d'humidité, nous avons donc décidé de partir. Après avoir envoyé notre lettre recommandée avec accusé de réception, pour dire que nous quittions l'appartement, nous avons trouvé assez rapidement un autre logement. Aujourd'hui les propriétaires de l'ancien logement, nous "harcèle" pour qu'on leur rendent les clés, hors nous avons payé le mois de février et nous avons encore quelques affaires là-bas. De plus sur le bail, où il y a inscrit, les charges ont été barrées de leur mains, et ils nous demandent via une feuille de papier et sans justificatif 140 euros d'eau et d'électricité pour 1 mois, à savoir que la dernière fois nous avons refusé de payer sans justificatif de leur part, et ayant trouvé ailleurs nous avons fini par leur verser ce qu'ils demandaient c'est à dire 300 euros pour 3 mois. De plus, ils disent que si il y a de l'humidité dans l'appartement c'est de notre faute, alors que cela fait bien 4 mois qu'on leur a dit, ils nous demandent de mettre juste un coup de peinture à nos frais bien sûr. Donc devons-nous payer tout ce qu'ils demandent? Devenons-nous leur donner les clés avant la fin des 3 mois de préavis qui se termine en Avril? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **16:57**

Bonjour, Les clés ne seront à rendre que le dernier jour du préavis. Demandez, par écrit, à votre propriétaire qu'il justifie des sommes réclamées. Quant à l'humidité, comment pourriez-vous en être responsable. Si vous avez un numérique, prenez les photos des murs humides s'il y a des traces au cas où ce "méchant" saisirez le Tribunal. Amitiés